

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 22 décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 15 décembre 2016

Publié le 23 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Yves PIAN	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Louise MARIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. André GERVAIS
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Florence LUCISANO pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Association des Climats du Vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO - Soutien financier au plan d'action 2017

"L'association des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO" a été créée en 2007. Le projet a consisté au classement des vignobles des Côtes de Nuits et de Beaune, des Villes de Dijon et Beaune, au patrimoine mondial de l'UNESCO. La mission de l'association a été de porter le dossier de candidature et de fédérer les acteurs locaux autour de cette ambition partagée.

Cette association réunit le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil général de la Côte d'Or, les villes et communautés d'agglomération de Dijon, Beaune, Gevrey Chambertin et Nuits-Saint-Georges, les chambres consulaires, les agences de développement économique et l'ensemble des acteurs et institutions du secteur de la vigne et du vin.

Pour mémoire, à l'issue d'un long processus, les 21 états membres du Comité du Patrimoine mondial, réunis en session **le 4 juillet 2015 à Bonn en Allemagne, décidaient l'inscription des Climats du Vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO** en tant que « site culturel » unique, façonné par l'homme depuis deux mille ans et dont le modèle de viticulture de terroir rayonne aujourd'hui dans le monde entier.

Les grands enjeux pour l'association ont été ensuite les suivants :

- la mise en œuvre des recommandations émises par le Comité pour en rendre compte dans un rapport à remettre d'ici le 1er décembre 2017 pour un examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 42ème session en juin 2018 ;
- la promotion de l'inscription des climats au patrimoine mondial afin de bénéficier pleinement des bénéfices d'une telle reconnaissance (création d'un bloc-marque, refonte des outils de communication, création de parcours touristiques, etc.) ;
- favoriser la médiation, la connaissance des climats de Bourgogne.

Pour mémoire, le Grand Dijon a attribué à l'association une subvention annuelle de fonctionnement de 15 000 euros depuis juin 2010.

Sur la base d'un budget prévisionnel de 675 500 € (budget ci-annexé), le soutien du Grand Dijon, aux côtés des autres collectivités partenaires, est sollicité au titre du fonctionnement de l'association pour l'année 2017, à hauteur de 15 000 €. La Ville de Dijon apportera pour sa part, une subvention de fonctionnement de 30 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et des retombées positives aux niveaux touristique et économique que ce label apporte à l'agglomération dijonnaise, de sa complémentarité avec le projet de Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, au vu des rapports d'activités et financiers 2016, du programme d'activités et du budget prévisionnel 2017, il vous est proposé de renouveler notre soutien **et d'accorder une subvention de fonctionnement de 15 000 €.**

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **de dire** que la Communauté urbaine du Grand Dijon soutient l'Association pour les Climats du vignoble de Bourgogne inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- **d'accorder** une subvention de 15 000 € à cette association ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 75
CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0